



## Délai de prescription pour une facture d'obsèques

-----  
Par Geraldine

Bonjour,

Les pompes funèbres m'ont envoyé un courrier de rappel le 21/01/2020 concernant une facture impayée datée du 02/03/2016. Le délai de prescription indiqué par l'article L218-2 du code de la consommation me permet'il de faire valoir mon refus de régler cette dette?

Cordialement.

-----  
Par Aktarus

Bonjour, je suis désolé pour vous mais je vous informe :

ça ne sert à rien de poster sur ce site, plus personne ne répond. Ce site semble être à l'abandon. Je suis dans la même situation que vous, je cherche de l'aide. Je vais chercher ailleurs...